



CCMSA

Bagnolet, le 19 décembre 2016

Objet : Le démarrage DSN de votre portefeuille d'entreprises clientes du Régime Agricole

Madame, Monsieur,

En tout premier lieu, je tenais à vous remercier de votre participation à notre Pilote de la DSN Phase 3. Cette opération a permis, entre autres, de fiabiliser nos procédures et de sécuriser le démarrage du passage en déclaratif des cotisations du Régime Agricole.

C'est aussi avec plaisir que je peux vous annoncer que les utilisateurs de vos solutions de paie, vont pouvoir dès la paie du mois de janvier 2017 envoyer leurs flux DSN et être dispensés de l'envoi de DTS (et BVM le cas échéant).

Un certain nombre d'entre eux sont déjà utilisateurs de solutions générant des DSN. Nous les connaissons au travers des flux qu'ils nous envoient en Phase 2. Ils seront prévenus dans les prochains jours de leur possibilité de passer en DSN Phase 3. A toutes fins utiles, je joins à cette présente le modèle de courrier qui leur est adressé.

Pour vos clients qui ne seraient pas aujourd'hui en DSN, et qui souhaiteraient bénéficier pleinement de la DSN sans avoir à doubler avec la DTS, ils ont la possibilité de le faire en prévenant leur MSA avant le 15 janvier 2017 au plus tard. Au-delà, ils pourront passer en DSN Phase3, mais en envoyant en parallèle une DTS et des BVM, la substitution n'interviendrait alors qu'au second trimestre 2017.

La MSA n'a pas la capacité d'identifier ces clients et vous seul connaissez cette population. Aussi, dans la mesure de vos possibilités, je vous remercie de bien vouloir leur communiquer ces informations.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires à ce sujet, et vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierrick DARCEL
Responsable du déploiement DSN